COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER Conseil Municipal Séance du 3 février 2025

PROCES VERBAL

<u>Présents</u>: M. BILLON Jean-Yves, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, M. GRONDIN Bertrand, M. RETUREAU Pascal, MME FRADET Annabelle, M. BEHAR Nicolas, MME DOUX Fabienne, M. BURGAUD André, M. SANCHEZ Michel, MME BODIN Françoise, M. DENIS Laurent, M. BOURDIN Pascal, M. GRIERE Yohann, MME THIBAUD Valérie, M. DELAPRÉ Stéphane, MME ANCELIN Brigitte

Absents ayant donné pouvoir : MME BRIÉE Sophie à MME KARPOFF Béatrice, MME MICHEL Sophie à M. GRONDIN Bertrand, MME PINEAU Pauline à M. BOURDIN Pascal, MME POUTHE Sandrine à M. RETUREAU Pascal, MME BLANCHARD Isabelle à M. DELAPRE Stéphane

Absentes excusées : MME POTIER Alizée, MME ROUSSEAU Danièle

Absents: M. PILLET Jean-François, MME BILLET Anne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H38

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire nomme Madame Fabienne DOUX comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS:

01/2025 - Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du Budget Général, du budget Lotissement Saint Louis et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2025, sur la base du rapport adressé à cet effet aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente réunion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en débattre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1;

Vu le rapport et le débat sur les orientations budgétaires du Budget Général, du budget Lotissement Saint Louis et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu

- Prend acte du débat sur les orientations budgétaires du Budget Général, du Budget Assainissement et du Budget Lotissement Communal St Louis, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

02/2025 – Mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2025 sur les comptes 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les entités sous instruction M57 pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025 sur les comptes 2024. Il concernera le budget principal et les budgets annexes soumis aux nomenclatures M4.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025 sur les comptes 2024 concernant le budget principal et les budgets annexes soumis aux nomenclatures M4.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

/IIIE

03/2025 – Travaux d'assainissement – Création d'un bassin tampon – Autorisation de signer le marché et inscription des crédits au budget primitif assainissement 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration porté par le budget assainissement de la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire précise que les potentiels financeurs de ce projet : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée, ont donné leur accord pour un démarrage anticipé des travaux avant l'obtention des accords de subvention.

Par suite de la consultation des entreprises, le montant des travaux est de 1.113.900,00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché de travaux et de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget primitif assainissement 2025.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration dont le montant est de 1.113.900,00 € HT
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif assainissement 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE :

OUI: UNANIMITE

04/2025 - Travaux d'assainissement - Création d'un bassin tampon - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées, la commune de Beauvoir sur Mer envisage la création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration.

Ce bassin tampon permettra de supprimer les déversements du bassin tampon existant dans les lagunes par temps pluvieux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux sont éligibles à l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre du 12eme programme d'intervention 2025-2030.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter ladite subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du 12ème programme d'intervention 2025-2030 pour les travaux de création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

05/2025 – Solidarité avec la population de Mayotte – Don de 1000 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un cyclone a dévasté l'île de Mayotte le samedi 14 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en attribuant un don d'un montant de 1000 € au fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».

Ce fonds de concours vient alimenter le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » sous la responsabilité de la direction générale des outre-mer.

Ce fonds permet à l'Etat de regrouper l'ensemble des aides reçues, de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte.

Les fonds reçus doivent concourir aux dépenses d'intérêt public et être mobilisés conformément à la volonté des parties versantes, à savoir les actions d'urgence et de reconstruction de Mayotte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en attribuant un don d'un montant de 1000 € au fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

06/2025 - Enedis - Convention de servitudes sur la parcelle Al n°170

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être réalisés sur la parcelle cadastrée Al n°170 située rue du Stade.

Deux canalisations souterraines et leurs accessoires seront posées dans une bande de 1m de large et sur une longueur totale d'environ 3m.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une convention de servitudes avec Enedis pour leur permettre de réaliser ces travaux et d'entretenir les ouvrages.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de conclure une convention de servitudes avec Enedis pour la réalisation de travaux sur le réseau d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et d'entretenir les ouvrages sur la parcelle cadastrée section Al n°170 située rue du Stade
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

07/2025 - Projet d'aménagement de logements - rue du Gois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance d'aménager et/ou de construire des logements sur la commune, notamment des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet d'aménagement et/ou de construction de logements sur le secteur de la rue du Gois, notamment sur la parcelle cadastrée section BA n°29 et d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver un projet d'aménagement et/ou de construction de logements sur le secteur de la rue du Gois, notamment sur la parcelle cadastrée section BA n°29 et d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

08/2025 - Voirie - Dénomination chemin du Pinier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a dénommé les chemins et voies sans noms par une délibération n°14/2024 du 12 février 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un chemin n'a pas été dénommé.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dénommer le chemin qui part de la route de la Rive et sort chemin de la Pierrière de la Roche : chemin du Pinier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°14/2024 du 12 février 2024;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de dénommer le chemin qui part de la route de la Rive et sort chemin de la Pierrière de la Roche : chemin du Pinier
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

09/2025 – Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 23 septembre 2021.

A cette occasion, plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Aussi, pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été entamée par les services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 27 octobre 2021, avec 29 concessions visées. Ce constat a été

affiché sur chaque concession concernée, et la liste des concessions a été affichée à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière. Un procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 27 novembre 2024 avec 26 concessions visées. Ce constat a été affiché sur chaque concession concernée, et la liste des concessions a été affichée à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure arrivant à son terme, il convient à l'assemblée de se prononcer sur la reprise des 26 concessions concernées, suivant la liste annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ?

- Décide de reprendre les 26 concession en état d'abandon au cimetière communal suivant la liste annexée à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

10/2025 – Conseil des Sages – Dérogation aux statuts – Prolongation exceptionnelle du mandat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la durée du mandat des membres du Conseil des Sages est de 3 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déroger exceptionnellement à l'article 2.1 des statuts du Conseil des Sages de Beauvoir sur Mer, approuvé par délibération n°79/2021 du 21 septembre 2021, afin de prolonger le mandat des conseillers des sages en place actuellement d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026, afin qu'ils puissent mener à bien les projets en cours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°79/2021 du 21 septembre 2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Décide de déroger exceptionnellement à l'article 2.1 des statuts du Conseil des Sages de Beauvoir sur Mer, approuvé par délibération n°79/2021 du 21 septembre 2021, afin de prolonger le mandat des conseillers des sages en place actuellement d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026, afin qu'ils puissent mener à bien les projets en cours
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

11/2025 - Motion contre l'agrivoltaïsme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agrivoltaïsme est un mode de production d'énergie électrique photovoltaïque qui consiste à placer des panneaux photovoltaïques au-dessus de cultures ou de prairies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Vendée a adopté une résolution contre l'agrivoltaïsme, lors de sa session du 13 décembre dernier.

Les arguments développés par le Conseil Départemental sont les suivants :

- La mise en difficulté des agriculteurs qui seront contraints de concilier le recouvrement de 40% de leurs terres par des installations photovoltaïques avec l'exigence irréaliste de maintenir 90% de leur rendement.
- La précarisation des agriculteurs qui se retrouveront dans l'obligation d'ajuster leurs activités aux contraintes techniques et contractuelles des installations photovoltaïques.
- L'impossibilité pour un agriculteur signant un contrat photovoltaïque aujourd'hui de moderniser et d'adapter ses pratiques jusqu'en 2050.
- La différence considérable de rémunération entre l'agriculteur et le producteur d'énergie, reléguant l'activité agricole au second plan.
- La spéculation sur le foncier agricole.
- L'incapacité à maîtriser le développement anarchique des projets, ainsi que les fractures sociales et territoriales qu'ils vont générer.
- La rétention foncière au détriment de la transmission des terres.
- L'instabilité des projets agrivoltaïques, souvent portés par des sociétés éphémères.
- Le risque de non-démantèlement des installations agrivoltaïques.
- La manipulation des données biologiques et scientifiques utilisées pour justifier ces technologies
- L'incompréhension des populations notamment en lien avec le ZAN.
- La fragilisation, voire l'arrêt, du déploiement de centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées et bâties.
- La menace d'une double dépendance : énergétique et alimentaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une motion contre agrivoltaïsme, ce mode de production d'énergie électrique photovoltaïque risquant de déstabiliser notre agriculture et nos territoires.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- S'oppose à l'installation de projets agrivoltaïques en Vendée, ce mode de production d'énergie électrique photovoltaïque risquant de déstabiliser notre agriculture et nos territoires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE:

OUI: UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
102	Marché de travaux pour l'aménagement d'un local associatif « L'Outil en Main » - Lot n°6 – Avenant n°1
103	Décision d'emprunt
104	Décision de non préemption 35 rue de la Roche
105	Décision de non préemption 2 chemin de la Chèvre
	102 103 104

06/12/2024	106	Marché de travaux pour l'aménagement d'un local associatif « L'Outil en Main » - Lot n°9 – Avenant n°1
11/12/2024	107	Marché 05-2023-Travaux centre-bourg-Avenant n°1 - Lot 2 ID VERDE
16/12/2024	108	Décision de non préemption 6 place Saint Philbert
19/12/2024	109	Marché 02-2023-Travaux Outil en Main - Avenant n°1 - Lot 7 OUEST REVETEMENT - carrelage
30/12/2024	111	Décision de non préemption 31 chemin des Mûres
30/12/2024	112	Décision de non préemption 3 rue des Petites Ardoises
30/12/2024	113	Décision de non préemption 5 rue des Petites Ardoises
30/12/2024	114	Décision de non préemption 8 rue des Petites Ardoises
30/12/2024	115	Décision de non préemption 6 rue des Petites Ardoises
30/12/2024	116	Décision de non préemption 87 bis route de la Roche
30/12/2024	117	Décision de non préemption 1 chemin des Vergettes
30/12/2024	118	Décision de non préemption 35 rue de Nantes
30/12/2024	119	Décision de non préemption 30 rue des Sables
30/12/2024	120	Décision de non préemption 40 rue des Sables
17/01/2025	1	Décision d'attribution du marché 10-2024 Programme 2025-2028 entretien réseaux EU EP
20/01/2025	2	Marché travaux Outil en main - Avenant n°1 Lot 1 LEROY

Lotissement Les Petites Ardoises

M. le Maire informe l'assemblée que les dossiers de permis de construire sont déposés pour la construction des logements au sein de l'opération Les Petites Ardoises située derrière la mairie.

<u>Lecture des remerciements:</u>

- de la part de la famille LAGORD suite au décès de Daniel LAGORD

Gestion des eaux pluviales

M. le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec les deux Associations Syndicales Autorisées pour améliorer les écoulements des eaux pluviales sur la commune.

Conférence RAMSAR

M. le Maire informe qu'une soirée RAMSAR aura lieu à Fresnay en Retz intitulée " A la découverte de la biodiversité des marais salés" le 7 février 2025 à 20h

Travaux SPIE route du Gois

André BURGAUD informe que des travaux ont été réalisés il y a 8 mois par la SPIE sur la route du Gois. Il se demande quand est ce que les branchements seront faits car les câbles non branchés sortent du transformateur et certaines personnes s'amusent à tirer dessus.

Fête du Jeu du 02 février 2025

M. le Maire informe que la fête du jeu a touché environ 480 personnes.

Les commissions Bibliothèque-Ludothèque et Animations-Communication se félicitent de la très bonne fréquentation pour sa 9ème édition.

Presque 200 personnes venaient pour la première fois.

La localisation à la Maison des Associative « La Rose des vents » a été appréciée car il y a la possibilité d'avoir plusieurs salles distinctes. Cela pourrait être pérennisé sur ce lieu mais cela demande plus de préparation par les agents techniques.

M. le Maire souligne qu'il faudra un nombre plus conséquent de bénévoles pour l'installation et le démontage.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h41

Le Maire Jean-Yves BILLON La Secrétaire de séance Fabienne DOUX

2008

